

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.077

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 JUIN 2002

DATE D'AFFICHAGE

13 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. CAU représenté par Mme CROUE
Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
Mlle ISENDICK représentée par Mlle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AVENANT N° 5 AU MARCHE DALKIA DE GESTION ET DE MAINTENANCE
DES INSTALLATIONS THERMIQUES DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX

VOTE : UNANIMITE

A l'issue d'une mise en concurrence par voie d'appel d'offres, un marché a été confié à la société DALKIA pour la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques de certains bâtiments communaux de la Ville de ROYAN.

Compte-tenu des travaux de rénovation des chaufferies, réalisés en 2001, à l'école maternelle Marne l'Yeuse et au gymnase Landry, il s'avère nécessaire de modifier par voie d'avenant la valeur de la consommation de référence (NB,q), les redevances P1,P2 et P3 ainsi que l'annexe technique (II) des matériels.

L'incidence financière de l'avenant n° 5 sur l'ensemble du marché correspondant à une moins-value totale de -2.724,92 Euros TTC,

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'avenant n° 5 au marché DALKIA de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le présent avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de modifier certaines clauses du marché DALKIA de gestion et de maintenance des équipements et installations thermiques, suite aux travaux réalisés en 2001 dans les chaufferies de la maternelle Marne l'Yeuse et du gymnase Landry,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 23 mai 2002,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver l'avenant n° 5 au marché conclu avec la société DALKIA, relatif à la gestion et la maintenance des équipements et installations thermiques dans les bâtiments communaux de la Ville de ROYAN,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer le présent avenant,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juin 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS